



**2 décembre 2015 :**

**Pour les libertés fondamentales, le droit syndical,  
le droit de manifester, de revendiquer  
Non à l'état d'urgence permanent !**



**Abandon des poursuites  
contre nos camarades  
d'Air France !**

Interpellés à l'heure du laitier à leur domicile devant leur famille, leurs enfants, menottés, placés en garde à vue, soumis à des prélèvements d'ADN (et ce n'était pas encore l'état d'urgence !), 16 salarié-es d'Air France sont trainés devant Le Tribunal de Bobigny le 2 décembre. Leur faute ? Avoir manifesté leur refus de perdre leur emploi !

Face à des dirigeants sourds, méprisants, incapables d'entamer un dialogue constructif et respectueux des salariés, la tension a été trop forte ! Les salariés sont attaqués de toutes parts, les puissants de ce pays sont sans cesse soutenus, accompagnés, dédouanés de toutes leurs responsabilités par le gouvernement (cf déclarations du 1er ministre, du ministre de l'économie, ...).

D'où viennent réellement les violences ? Des puissants soutenus, encouragés par le pouvoir ! De ceux qui drapés, dans leur responsabilité et respectabilité, licencient, détériorent les conditions de travail, pèsent toujours plus lourdement sur la rémunération des salariés pour distribuer toujours plus de dividendes...

**La CGT et la FSU appellent, le 2 décembre, les salarié-es à se mobiliser pour défendre :**

Les Libertés Syndicales

La défense et le développement des services publics.

Le respect des droits fondamentaux d'accès à l'éducation, à la culture, à la santé et à l'emploi

Le même jour, une audience est demandée au Préfet de l'Ardèche.

**. Les rassemblements en Ardèche mercredi 2 décembre 2015:**

**AUBENAS : de 12 à 14 h. Champ de Mars**

**PRIVAS : de 12 à 14 h. Préfecture**

**ANNONAY : 14 heures, place de la Liberté.**